

Concours national de la résistance et de la déportation

2019/2020

1940 - Entrer en résistance

Comprendre, refuser, résister

Brochure pédagogique, Service éducatif du Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon

Le Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon est une structure dédiée à l'histoire du Plateau autour du Chambon-sur-Lignon pendant la Seconde Guerre mondiale. Sur ce territoire à cheval entre Haute-Loire et Ardèche, les habitants se sont engagés dans l'accueil et le sauvetage de nombreux réfugiés, notamment juifs.

Le Lieu de Mémoire permet donc d'aborder la notion de « Justes » ainsi que la diversité des formes de résistance qui se sont développées pendant la Seconde Guerre mondiale.

Dans le cadre du CNRD 2019/2020, le Service éducatif vous propose ce dossier. Il présente 3 exemples de réactions de personnages clés du Plateau révélant le refus, dès 1940, du nazisme et de la collaboration.

Pour aller plus loin :

Lieu de Mémoire

23 Route du Mazet

43400 Le Chambon-sur-Lignon

04.71.56.56.65 / www.memoireduchambon.com

Service éducatif : Floriane Barbier, floriane.barbier@memoireduchambon.com /

Laurence Fillere-Vialleton, enseignant référent, laurence.fillere@ac-clermont.fr

Document 1 : Démission du maire du Chambon-sur-Lignon, 23 juin 1940

A 14h, Charles Guillon annonce sa démission au Conseil municipal réuni en séance extraordinaire.

« *Aujourd'hui [...] deux possibilités sont à envisager : les conditions de paix peuvent paraître inacceptables au gouvernement français et la lutte se poursuivra. Dans ce cas j'ai à remplir une mission qui m'a été confiée par l'organisation dont je suis secrétaire général [...] auprès des prisonniers de guerre et des réfugiés. [...] Je ne puis plus mener de front deux activités. Or je puis être facilement remplacé à la tête de la commune. [...] ou bien nous capitulons et dans ce cas la gestion de la commune passe officiellement en d'autres mains ou le Conseil reste en fonction et expédie uniquement les affaires courantes. Dans cette seconde alternative, je ne me sens pas le droit de rester à la tête de notre assemblée, quels que puissent être les services que je pourrais encore rendre. »*

Charles Guillon (1883-1965)

Né à Paris en 1883, Charles Guillon rejoint l'Union chrétienne de jeunes gens (UCJG, « YMCA ») à 17 ans. Il suit des études de théologie pour devenir pasteur. Après la Première Guerre mondiale, il devient pasteur de la paroisse de Saint-Agrève, une commune du Plateau, puis rejoint la paroisse du Chambon-sur-Lignon en 1921.

Appelé à Genève au Secrétariat mondial des UCJG, il s'y installe en 1927. En mai 1931, il est élu maire du Chambon-sur-Lignon. Pendant plusieurs années, il partage donc sa vie entre les deux endroits.

En tant que Secrétaire général des UCJG, il effectue de nombreux voyages à l'étranger qui lui permettent de comprendre la situation internationale. En 1933, il écrit : « *J'ai maintenant parcouru 44 pays différents et je ressens déjà la montée des périls et la marche vers la guerre* ». Et le 1^{er} octobre 1938, au lendemain des accords de Munich, il s'adresse aux chambonnais : « *Nous venons de passer par une crise internationale. Nous avons été à une minute de la guerre la plus redoutable. Mais c'est à vous Chambonnais que je m'adresse ; ce que nous avons toujours voulu unanimement, c'est défendre nos libertés civiques et spirituelles.* » Il engage ensuite les habitants à se préparer à accueillir ceux qui fuiraient les bombardements et la guerre qu'il prévoit.

Tout cela explique la réaction de refus et donc la démission de Charles Guillon au lendemain de l'armistice. Pendant toute la guerre, « Oncle Charles » servira de lien entre le Plateau et la Suisse pour convoier secrètement des fonds destinés à aider les réfugiés ou pour faciliter les passages clandestins de juifs.

Il a été nommé Juste parmi les nations le 5 mai 1991.



Un discours qui marque les débuts de la résistance spirituelle sur le Plateau.

« Le devoir des chrétiens est d'opposer à la violence exercée sur leur conscience les armes de l'Esprit. Nous résisterons lorsque nos adversaires voudront exiger de nous des soumissions contraires aux ordres de l'Évangile. Nous le ferons sans crainte, comme aussi sans orgueil et sans haine. [...] »

Ne renonçons pas à la liberté sous prétexte d'humilité, pour devenir des esclaves et plier lâchement devant les idéologies nouvelles. Ne nous faisons pas d'illusions : la doctrine totalitaire de la violence a acquis ces derniers jours un formidable prestige aux yeux du monde parce qu'elle a, du point de vue humain, merveilleusement réussi. Cette doctrine, ceux qui ont vaincu notre pays vont tenter de nous y soumettre par la force ou, ce qui est encore bien plus dangereux, d'en imprégner notre société française [...]. Cette doctrine n'est rien d'autre que de l'antichristianisme [...]. Il est à peu près certain que des enfants de notre église ont donné leur vie pour combattre cette doctrine [...]. »

Des pressions païennes formidables vont s'exercer, disions-nous, sur nous-mêmes et sur nos familles, pour tenter de nous entraîner à une soumission passive à l'idéologie totalitaire. Si l'on ne parvient pas tout de suite à soumettre nos âmes, on voudra soumettre au moins nos corps. Le devoir des chrétiens est d'opposer à la violence exercée sur leur conscience les armes de l'Esprit. Nous faisons appel à tous nos frères en Christ pour qu'aucun n'accepte de collaborer avec cette violence et, en particulier dans les jours qui viennent, avec la violence qui sera dirigée contre le peuple anglais. »



André Trocmé et Edouard Théis © Collection privée

Propositions de pistes de travail :

- La réaction des protestants français face au gouvernement du Maréchal Pétain et face au nazisme et à l'antisémitisme.
- Une réaction précoce s'expliquant notamment par le souvenir des persécutions (XVI^e/XVIII^e siècles) et les liens théologiques (la Bible) et culturels avec le judaïsme (minorités religieuses).

Document 3 : Le député André Philip refuse de voter les pleins pouvoirs à Pétain, 10 juillet 1940

Le 10 juillet 1940, après la signature de l'Armistice, le gouvernement dirigé par Philippe Pétain soumet à l'Assemblée un projet de loi lui confiant les « tous pouvoirs » avec l'objectif de mettre en place une nouvelle constitution alors que de nombreux parlementaires sont absents. Ce projet sera adopté à la majorité écrasante de 569 voix mais 80 députés et sénateurs votent contre. Ces 80 parlementaires seront ensuite soumis à une surveillance policière.

La date du 10 juillet 1940 marque la mise en place du Régime autoritaire de Vichy et la fin de la III^{ème} République mais aussi la première manifestation publique de résistance en France.

Extraits de la déclaration Badie signée par 27 parlementaires opposés au vote des pleins pouvoirs, dont André Philippe. Le député Vincent Badie a été empêché d'accéder à la Tribune pour lire son texte.

"Les parlementaires soussignés, après avoir entendu la lecture de l'exposé des motifs du projet concernant les pleins pouvoirs à accorder au maréchal Pétain, tiennent à affirmer solennellement :

- qu'ils n'ignorent rien de tout ce qui est condamnable dans l'état actuel des choses et des raisons qui ont entraîné la défaite de nos armes,
- qu'ils savent la nécessité impérieuse d'opérer d'urgence le redressement moral et économique de notre malheureux pays et de poursuivre les négociations en vue d'une paix durable dans l'honneur.

A cet effet, estiment qu'il est indispensable d'accorder au maréchal Pétain qui, en ces heures graves, incarne si parfaitement les vertus traditionnelles françaises, tous les pouvoirs pour mener à bien cette œuvre de salut public et de paix.

Mais se refusent à voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain. Les soussignés proclament qu'ils restent plus que jamais attachés aux libertés démocratiques pour la défense desquelles sont tombés les meilleurs fils de notre patrie."

Texte manuscrit de la déclaration Badie consultable sur le site internet de l'Assemblée Nationale,

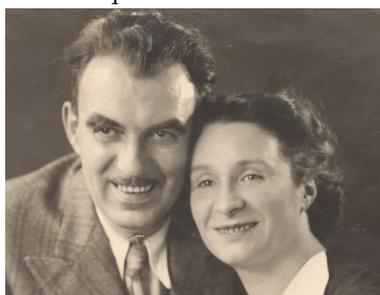
http://www.assemblee-nationale.fr/13/evenements/Ceremonie_quatre-vingts/index.asp

André Philip (1902-1970)

Économiste et professeur de droit à la faculté de Lyon, André Philip vient souvent sur le Plateau au Chambon-sur-Lignon, pour ses vacances en famille.

Député SFIO du Rhône, il fut l'un des premiers à affirmer son refus de la défaite en 1940, notamment en proclamant publiquement, au Chambon, que l'armistice du 22 juin 1940 est celui du déshonneur. Le 10 juillet 1940, il fait partie des quatre-vingts parlementaires qui refusent à Vichy de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

André Philippe et son épouse Mireille entrent en résistance et se réfugient sur le Plateau Vivarais-Lignon. En juillet 1942, l'homme politique rejoint de Gaulle à Londres où il est nommé commissaire à l'intérieur du Comité national français en charge de la préparation de la Libération. Mireille, restée au Chambon, prend la tête d'une filière d'évasion des persécutés vers la Suisse. Le 8 mai 1945, jour de la fête de la Libération au Chambon-sur-Lignon, André Philip fait un discours public célébrant la France résistante qui a cru en la victoire des alliés dès 1940.



André et Mireille Philip,

© Commune du Chambon-sur-Lignon

Pour approfondir :

MIQUEL Pierre, *Les quatre-vingt*, Paris, Fayard, 1995, 322 p.

SAGNES Jean, "Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent « non » à Vichy le 10 juillet 1940" in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 38 n°4, octobre-décembre 1991, pp. 555-589.

AZEMA Jean-Pierre, Extrait de *Mémoires de France*, sous la direction d'Emmanuel de Waresquiel, L'Iconoclaste, 2006.